



VIVRE EN HARMONIE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

MEMENTO

PERMANENCE DES ELUS : le samedi de 10h00 à 12h00.

MAIRIE : lundi, jeudi et vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, mardi : 8h30 / 12h30 - Fermée l'après-midi, mercredi 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, samedi de 10h00 à 12h00. Tél. : 02.98.25.52.43. Site internet : <https://mairie-kernilis.bzh/>. **ASTREINTE** : 06.85.03.56.99.

AGENCE POSTALE : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, samedi de 10h00 à 11h45 (**les 1^{er} et 3^{èmes} samedis du mois**). Tél. : 02.98.25.52.37.

BIBLIOTHEQUE : Horaires d'ouverture : lundi : 13h45 – 16h45, mardi : 13h45 – 16h45, mercredi : 10h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00, jeudi : 13h45 – 16h45, samedi : 10h30 - 12h00. Tél. : 02.98.25.20.34.

MEDECIN : En cas d'urgence, faire le 15.

INFIRMIERE : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20.

PHARMACIE : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.

CABINET DE KINESITHERAPIE : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.

TAXI : « AT TAXI », KERNILIS. Tél. : 06.45.74.92.24. « L'ARMORICAINE TAXI », LESNEVEN. Tél. : 02.98.83.00.22.

PRESSE : Correspondant Le Télégramme : M. JACQ Michel au 06.81.53.54.81, mail : micheljacq.tel@gmail.com. Correspondant Ouest France : M. PAILLER Jean-Paul au 06.80.62.03.34 ou mail : jeanpaul.pailler@orange.fr

ADMIR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H, 5, Place Alain Poher – 29260 PLOUDANIEL – 02.29.62.61.69.

AMADEUS AIDE ET SOINS Tél : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE : Renseignement et prise de RDV, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.

REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : Contact : Isabelle LE BORGNE, Éducatrice de Jeunes Enfants : 06 47 82 78 48 - repamdeslegendes@gmail.com.

COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

TARIFS DES LOCATIONS DE TERRES 2024

Il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année, les tarifs des locations de terres appartenant à la Commune. Comme stipulé dans les baux ruraux, la variation à prendre en compte est la moitié de l'inflation constatée entre juillet de l'année N-1 et juillet de l'année N, soit pour 2024 + 1.28 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix comme suit :

236,24 € / hectare pour les terres cultivables (233,26 € en 2023)

94,48 € / hectare pour les prairies (93,29€ en 2023)

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR, PACTE 2030, FONDS DE CONCOURS

Le projet de rénovation de la salle omnisports suit son cours avec la dernière phase, l'installation des panneaux photovoltaïques.

Pour rappel, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 250.000 € H.T. ; le financement espéré est le suivant :

- Conseil Départemental du Finistère (pacte 2030) : 50.000 €
- Communauté Lesneven Côte des Légendes : 50.000 €
- Etat (D.E.T.R.) : 50.000 €
- Fonds libres communaux : 100.000 €

Afin de diminuer la part communale, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être sollicitée auprès de l'Etat, de la CLCL ainsi qu'une subvention au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR – programme 2025.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du pacte 2030 volet 2,
- Autorise le Maire à solliciter le Fonds de Concours Communautaire.

TARIFS DE VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE D'OCCASION

La commune de PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN PLAGES a sollicité la commune pour l'acquisition de mobilier scolaire d'occasion afin d'accueillir les nouveaux élèves de l'école Jean Guillou à la rentrée de septembre 2024.

Dans l'optique de réduire son empreinte écologique et de favoriser le réemploi, la commune propose de vendre du matériel d'occasion non utilisé. Si la commune de Kernilis venait à avoir besoin de récupérer ce matériel, la commune de Plounéour-Brignogan-Plages s'engage à le leur restituer dans les mêmes conditions financières. Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la vente de mobilier scolaire d'occasion à la commune de Plounéour-Brignogan-Plages,
- Approuve le montant de 1.780 euros pour l'ensemble du lot,
- Autorise Madame Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

CAMPAGNE D'ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNALES ET TARIFICATION

Les services municipaux sont régulièrement interpellés par différents interlocuteurs (transport scolaire, service de télécommunication, service éclairage public) signalant des arbres ou des branches d'arbres, des haies gênants.

La municipalité recense régulièrement tous les secteurs de la commune qui peuvent être concernés.

La commune propose de réaliser une campagne d'élagage des arbres ou haies un à deux fois par an.

Les propriétaires seront informés du lancement de cette campagne. Ils auront le choix soit de réaliser les travaux par eux-mêmes, soit d'adhérer au programme d'élagage proposée par la commune.

La commune fait appel à des entreprises privées pour réaliser les travaux d'élagage et de taille au lamier.

Deux tarifs sont proposés :

- Passage du lamier : 126,00 € TTC/heure sans ramassage, 201 € TTC/heure avec ramassage
- Passage de l'élagueuse : 60,00 € TTC/heure

Le service administratif réglera la facture à l'entreprise et refacturera selon le temps passé aux particuliers. L'intérêt de faire une opération groupée est de permettre aux particuliers de bénéficier d'un tarif attractif.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la procédure de la campagne d'élagage,
- Fixe les tarifs à
 - o 126,00 € TTC/heure sans ramassage, 201 € TTC/heure avec ramassage pour le lamier,
 - o 60,00 € TTC/heure pour l'élagueuse.
- Autorise Mme Maire à signer tous documents et à prendre toutes dispositions nécessaires pour appliquer les décisions prises.

PROTOCOLE D'ÉLAGAGE

Mme Le Maire rappelle qu'il appartient à tout propriétaire riverain d'une voie communale d'élaguer ses plantations afin qu'elles ne portent pas atteinte à la commodité ni à la sécurité de la circulation publique sur la voie et sur le trottoir.

Si les dispositions réglementaires en vigueur ne sont pas respectées, une mise en demeure sera appliquée. Cette dernière consiste à adresser un courrier précisant un délai octroyé pour procéder aux travaux d'élagage. Passé ce délai, une société interviendra aux frais du propriétaire et une pénalité pour refus d'élagage sera appliquée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : valide ce protocole ; fixe le tarif de la pénalité à 135 €.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Mme Le Maire informe l'assemblée que les opérations de recensement de la population se dérouleront sur la Commune du 16 janvier au 15 février 2025. Afin de réaliser la collecte des données, le Conseil Municipal décide la création de deux postes d'agents recenseurs, qui seront rémunérés à la vacation comme suit : feuille de logement (principal ou secondaire) : 1,50€ ; bulletin individuel : 1,30€ ; ½ journée de formation : 40€ ; forfait déplacement : 50€ ; tournée de reconnaissance : 45€ ; prime de 100 € si le taux de réponse par internet atteint ou dépasse 75 %.

Mme BARS Carole, Secrétaire Générale, est désignée coordonnateur d'enquête et sera chargée du bon déroulement de la collecte.

GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme Le Maire propose qu'un géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit effectué par SDEF.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 4.900,00 € HT, le financement s'établit comme suit : financement du SDEF : 3.430,00 € ; financement de la commune : 1.470,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité : accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF ; accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 1 470,00 € ; autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

CHARTRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN CÔTE DES LÉGENDES

La nomination des élus référents « égalité F/H » ambitionne de renforcer l'action en faveur de l'égalité femmes – hommes. Chaque commune du territoire de la CLCL a nommé un binôme d'élus femme /homme. (Danièle Landuré – Christian Cortes).

Les élus référents « égalité F/H » ont ensuite suivi un parcours de formation animé par Mme Egu, afin d'être sensibilisés, outillés, initiés à la prise en compte de cette thématique dans leur rôle d'élus comme dans l'élaboration des politiques publiques territoriales et communales.

Cette formation a abouti notamment à l'élaboration d'une charte d'engagement en faveur de l'égalité pour les femmes et les hommes en Côte des Légendes. La charte a été présentée en conseil communautaire au mois de février et la Présidente a été autorisée à signer la charte. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la charte d'engagement en faveur de l'égalité Femmes/Hommes.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Mme Le Maire informe qu'à ce jour, 39 à l'école du Vieux Puits (3 classes) et 96 élèves (4 classes) sont inscrits à l'école Sainte-Anne. La garderie municipale a réintégré les locaux de l'école publique. Les travaux de rafraîchissement ont été réalisés pendant les vacances. Afin de valoriser la bibliothèque, celle-ci sera déplacée dans les locaux de l'ancienne garderie après rafraîchissement.

PERMANENCES DES ÉLUS

Samedi 28 septembre : Sandra ROUDAUT, Chantal TALON.

COUPURE D'EAU

Une coupure d'eau est prévue de la rue des Moulins à Carman Coz **le mardi 24 septembre ou le mercredi 25 septembre**.

DÉRATISATION



Le dératiseur effectuera un passage chez les particuliers qui le souhaitent le **lundi 14 octobre**. Inscription en mairie. Les produits raticides ne sont plus distribués aux particuliers, le traitement consistant en un passage unique du dératiseur.

REPAS DU CCAS

Repas annuel du CCAS : **dimanche 6 octobre** à 12h00 à la salle polyvalente de Kernilis. Toutes les personnes de plus de 65 ans ainsi que leur conjoint sont invitées (participation de 10 € pour les moins de 65 ans). Contact : 02 98 25 52 43.

FESTITRUCK – APPEL A BÉNÉVOLES

La 8^{ème} édition du FESTITRUCK se déroulera sur la commune les **vendredi 18 et samedi 19 octobre** prochains. Le FESTITRUCK est un événement festif et convivial qui fait la part belle aux trucks du Pays de Brest. Tous types de commerces et services itinérants locaux seront représentés : foodtrucks, friperie, massage, bar à paillettes, jeux géants, etc. Afin de faire en sorte que cet événement soit un succès, nous faisons appel aux bénévoles pour aider à la bonne tenue de l'évènement (mise en place, buvette, démontage...). Inscription en mairie ou auprès de Franck BERTHOULOUX au 06.84.11.28.82. Une réunion d'information pour les bénévoles aura lieu le **vendredi 11 octobre à 19h00**.

ÉCOLE SAINTE ANNE

L'école Sainte-Anne recherche une personne pour effectuer un service civique durant l'année scolaire 2024/2025. Pour tout renseignement, Mme Valérie CREIGNOU AU 02.98.25.52.42.

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

KIG HA FARZ

L'Apel de l'école Sainte Anne de Kernilis organise un kig ha farz

le **dimanche 13 octobre à 12h00 à la salle polyvalente**

Tarifs : • Kig ha farz + dessert : 13 € • Jambon Frites + dessert : 7 € (Sur place ou à emporter)

Sur Réservation uniquement avant le 4 octobre au 07.67.56.56.64 ou sur Hello Asso via le Qr code



DANSES BRETONNES

L'association Treid Skanv reprend ses activités le **vendredi 20 septembre** de 20h30 à 22h00, salle du patronage. Les 2 premiers cours, adultes et enfants, sont gratuits. Contact : 06.63.06.98.05.

HERMINE KERNILISIENNE



SAMEDI 21 SEPTEMBRE :

U6/U7 : de 10h30 à 11h30 : entraînement.

U8/U9 : 14h : plateau à Kernilis. Rdv au terrain à 13h40.

U10/U11 : 14h : match de brassage à KERNILIS. Rdv au terrain à 13h30.

U12/U13 : 10h30 : match de brassage KERNILIS contre PLOUDANIEL et LANNILIS. Rdv au terrain à 10h

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE :

Seniors A : 15h30 : match de championnat à LANNILIS (Kergroas) contre LANNILIS B. Rdv au terrain à 14h00.

Seniors B : 13h30 : match de championnat à LANNILIS (Kergroas) contre LANNILIS C. Rdv au terrain à 12h00.

LOISIRS : 10h00 : match à PLOUIDER.



CAMPAGNE D'INTERPELLATION SUR LE COVOITURAGE

La CLCL - avec l'appui de l'association éhop - déploie une vaste campagne de communication grand public. Une centaine de pochoirs éphémères et affiches, résolument conçus dans la bonne humeur, égaiement aujourd'hui plusieurs lieux de passage du territoire. Une première étape pour préparer les esprits à une rupture avec l'usage encore massif de la voiture en solo.

EN PRATIQUE : La CLCL cofinance l'application et site Ouestgo, véritable outil interactif, à disposition de la population.

ENQUÊTE MOBILITÉ EN CÔTE DES LÉGENDES

La CLCL souhaite connaître les habitudes de déplacements de la population sur son territoire.

Pour participer à l'enquête, répondez au questionnaire, disponible en mairie ou via le Qr code



COMPRENDRE ET MIEUX SOLLICITER MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est une aide de l'État qui vous permet de financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement lorsque vous êtes propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2024, elle est divisée en 2 axes : 1- Parcours par geste, si vous souhaitez réaliser un ou plusieurs travaux d'isolation, de ventilation, de chauffage... ; 2- Parcours accompagné, si vous avez pour projet des travaux de rénovation d'ampleur. Contact : Tinerjie au 02 98 33 20 09.

COMMERCE

BAR TABAC ÉPICERIE L'HERMINE : KARAOKÉ vendredi 20 septembre à partir de 20h30, animé par Mélodie Animation, pour les 4 ans du bar.

DIVERS

JOURNÉES DU PATRIMOINE samedi 21 et dimanche 22 septembre

- o **Ile Cezon Kergoz LANDEDA** : samedi : pique-nique 12h40-17h00 / dimanche : concert « Duo du Bas » à 14h30. Crêpes et buvette sur place.
- o **Phare de Pontusval**. Samedi à 18h30 : Chants d'ici et d'ailleurs avec le concert de « duo du Bas ». Samedi et dimanche 9h-12h30 et 13h30-18h : visites de la maison-phare et exposition photos. Une exposition photos sera visible dans le phare.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 21 septembre : messe à Lesneven à 18h00. **Dimanche 22 septembre** : messe à Lanarvily à 9h30 et au Folgoët à 11h00.

MON P'TIT CAMION
PRÉSENTE
BRETAGNE[®]

8^{ÈME} ÉDITION
FESTITRUCK
LE FESTIVAL QUI FAIT LA PART BELLE AUX TRUCKS
18 · 19 OCTOBRE À KERNILIS

FOOD BRR
CONCERTS
CHILL
JEUX
FRIPERIE
ET PLUS ENCORE

• DE 20 TRUCKS
ENTRÉE LIBRE

VENDREDI 18
DE 17 H À 23 H

SAMEDI 19
DE 12 H À 22 H

INFOS : 06 08 05 10 35 - CONTACT@MONP'TITCAMION.FR

Kernilis
Kig Ha Farz

APEL Ecole
Sainte Anne

Possibilité de réserver sur
Hello Asso via le QR code

Dimanche 13 Octobre 2024

**SUR PLACE OU À
EMPORTER
(DÈS 11H45)**

**SUR
RÉSERVATION
UNIQUEMENT
AVANT LE
4 OCTOBRE**

12H
SALLE POLYVALENTE

13 € Kig ha Farz + Dessert
7 € Jambon Frites + Dessert (-12ans)

07.67.56.56.64

LE TRUC FACILE

FINISTÈRE

**ENQUÊTE
MOBILITÉ**
EN CÔTE DES LÉGENDES

DU
31 AOÛT
AU 4 OCT.
2024

Et vous, comment
vous déplacez-vous ?
La CLCL souhaite
connaître les habitudes
de déplacements de
la population sur son
territoire. Pour participer
à l'enquête, répondez au
questionnaire !

clcl.bzh